



Compte-rendu - Réunion du bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Layon Aubance Louets

Vendredi 12 janvier 2024 à 10h00 – Salle du Conseil

Locaux de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance, Thouarcé, BELLEVIGNE-EN-LAYON

PRÉSENTS/ Excusés

Nb	Représentation au bureau	Nom Prénom - Fonction		Présent	Excusé	Absent
Collège 1 : Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux (13) :						
1	Président de la CLE	M. Jean-Jacques DERVIEUX	1er Vice-Président du Syndicat Layon Aubance Louets	✓		
4	VP de la CLE représentant le bassin versant de l'Aubance	Mme Brigitte GUGLIELMI	Conseillère Départementale de Maine-&-Loire	✓		
	VP de la CLE représentant le bassin versant du Layon aval	En attente nouvelle nomination				
	VP de la CLE représentant le bassin versant du Layon amont	M. Jacques CONCHON	Vice-Président du Syndicat Layon Aubance Louets	✓		
	VP de la CLE représentant le bassin versant du Louet du Petit Louet	M. François PELLETIER	Vice-Président du Syndicat Layon Aubance Louets	✓		
7	Membres du collège 1	Mme Odile GINESTET	Vice-Présidente du Syndicat Layon Aubance Louets	✓		
		M. Yannick BENOIST	Vice-Président CA Mauges Communauté	✓		
		M. Luc-Jean DUGAS	Conseiller Communautaire CC Thouarsais			X
		M. Pascal LAGOGUEE	Conseiller communautaire CA du Bocage Bressuirais	✓		
		M. Eric MOUSSERION	Vice-Président CA Saumur Val de Loire			X
		M. Marc SCHMITTER	Président CC Loire Layon Aubance		X	
		M. Olivier VITRÉ	Maire de Saint Paul-du-Bois			X
1	Président de la structure porteuse du SAGE	M. Dominique PERDRIEU	Président du Syndicat Layon Aubance Louets	✓		
Collège 2 : Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (5) :						
5	Membres du collège 2	M. le Président de l'association des irrigants Sud Loire Aubance ou son représentant / M. Thierry CHAILLOU		✓		
		M. le Président de la Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant / M. Bernard MERLIN			X	
		M. le Président du Syndicat départemental de Maine-et-Loire de la propriété privée rurale ou son représentant / M. Pierre SOULEZ		✓		
		M. le Président de l'association pour la Sauvegarde des rives du Layon Moyen et de ses affluents ou son représentant / M. Pierre BENEVILLE		✓		
		M. le Président du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire ou son représentant / M. Alain LAPLACE		✓		
Collège 3 : Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics intéressés (4) :						
4	Membres du collège 3	Mme la Directrice régionale de l'Office Français de la Biodiversité des Pays de Loire ou son représentant / M. Laurent GUILLAUD		✓		
		M. le Directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant / M. Pascal BONIOU			X	
		Mme la Directrice Régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire ou son représentant /M. François-Jacques CHENAIS		✓		
		M. le Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire ou son représentant / Mme Line TROUILLARD		✓		
		M. le Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire ou son représentant / M. Alban RABAUD		✓		
	Invité	M. Jean-Pierre COCHARD VP Syndicat Layon Aubance Louets - Gestion quantitative de la Ressource en eau			X	



ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Syndicat Layon Aubance Louets :

- Mme Pascaline BOUQUET, Animatrice SAGE-CLE,

15 membres présents sur les 22 membres que compte le bureau de la CLE.

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du 07/11/2023,
2. Retour sur les deux derniers avis émis,
3. Inventaire zones humides,
4. Concertation Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE),
5. Préparation de la réunion de CLE et du CoPIL PTGE du 26/01/2024,
6. Questions diverses

1. Accueil

Accueil par le Président de la CLE, M. DERVIEUX, lecture des membres excusés et vœux du Président.

2. Validation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 7 novembre 2023 est soumis aux membres du bureau.

Des observations ont été formulées par l'OFB, elles ont été prises en compte et le CR modifié. Il est adopté à l'unanimité.

3. Retour sur les deux derniers avis émis

Avis 1 : demande de création d'une réserve d'eau pour de la lutte anti-gel par aspersion

Pour rappel, il s'agit d'un projet :

- Sur la commune de VAL DU LAYON (49)
- Situé sur la masse d'eau du Layon aval, l'unité de gestion du Layon aval n'est pas en déficit d'après les résultats de l'étude volumes prélevables de SAFEGE (2013-2016)
- Volume de la réserve : 12 000m³
- Dossier classé sous le régime de la déclaration (D)

Il s'agit d'une première demande de création de réserve pour de la lutte anti-gel par aspersion pour de la viticulture dans le Maine & Loire, c'est pourquoi les services de l'Etat ont demandé un positionnement de la CLE sur ce sujet.

M. DERVIEUX fait part de l'avis favorable avec réserves, avis formulé en décembre 2023 par le bureau de la CLE.

M. CHENAIS de la DREAL informe qu'une discussion Régionale sur la doctrine « lutte anti-gel par aspersion » va sortir au cours du 1^{er} semestre 2024. Il rappelle que sur un territoire en tension sur l'eau, il faut bien associer les viticulteurs. A ce titre, M. DERVIEUX rappelle que la fédération viticole a été contacté et qu'il semblerait que ce type de pratique ne soit pas à ce jour en développement sur le territoire. La fédération viticole est aussi membre de la CLE.

Avis 2 : demande de prélèvements hivernaux d'eau sur « la Sèvre Nantaise et le Layon » et leurs affluents

Pour rappel, il s'agit d'un projet :

- Porté par la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres mandataire sur le bassin.
- Mission : regrouper toutes les demandes d'autorisation de prélèvements hivernaux pour l'irrigation sur le



secteur du bassin de la Sèvre Nantaise du Layon (dans la section traversant le département des Deux-Sèvres).

- Demande l'avis de la CLE pour deux prélèvements par pompage en nappe souterraine d'une exploitation SCA BOCAPOM (ex SCA Rouge Gorge), pour le remplissage de plans d'eau (arboriculture) :

- Un forage : N° Autorisation 791081, prélèvement par pompage en période hivernale de 22 560m³ et débit autorisé 45 m³/h
- Un forage : N° Autorisation 791080, prélèvement par pompage en période hivernale de 47 200m³ et débit autorisé 45 m³/h

Après étude du dossier, un avis favorable a été donné uniquement sur le forage n°791081, car l'autre forage se situe sur le SAGE THOUET. A ce jour le SAGE Layon Aubance Louets par manque de connaissances sur le fonctionnement hydrologique des nappes souterraines ne règlemente pas les prélèvements en eaux souterraines.

Cet avis a été donné par la cellule technique du SAGE sans concertation du bureau de la CLE, au vu du délai très restreint pour cet avis (15 jours) et de l'enjeu de la demande d'avis.

4. Inventaire zones humides (ZH)

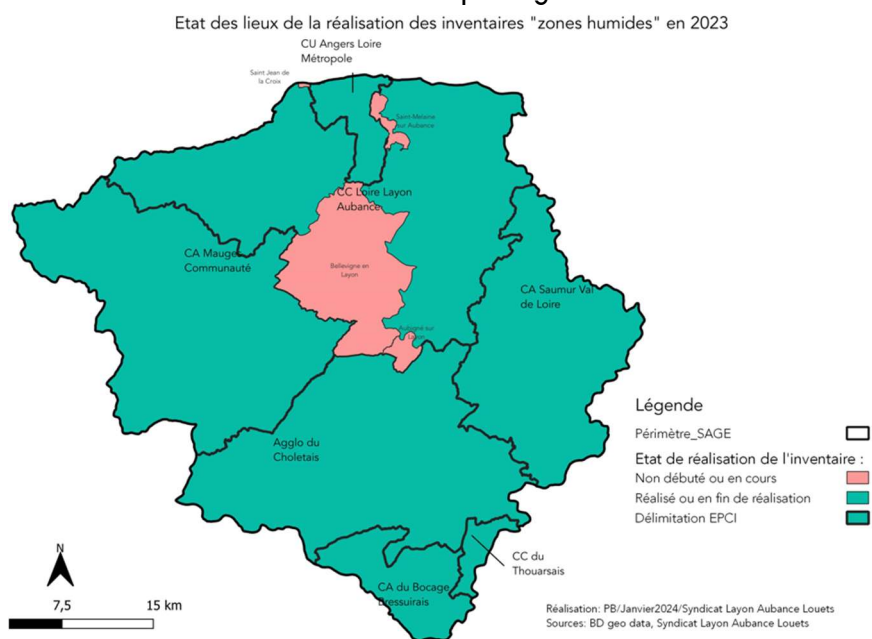
Un film de l'AELB, rappelant les enjeux des zones humides est projeté, voici son lien :

<https://veille-eau.com/videos/zones-humides-zones-utiles-agissons-agence-de-l-eau-rmc>

(vidéo de 4 minutes)

Un rappel sur les 4 dispositions du SAGE concernant les zones humides est réalisé.

Un état de réalisation des inventaires du territoire est partagé.



Pour rappel, le SAGE prévoit que chaque communes ou groupements compétents réalisent un inventaire des zones humides de son territoire dans les 3 ans suivants l'approbation du SAGE (soit avant mai 2023).

A ce jour, de nombreuses communes ont déjà réalisé cet inventaire.

Il est rappelé que l'objectif de réaliser des inventaires est de pouvoir par la suite protéger et préserver les zones humides et d'assurer une meilleure gestion et valorisation de ces dernières.

Ce sujet est évoqué car une commune qui va réviser son PLU a sollicité le SAGE pour savoir si son inventaire devait être refait et/ou actualisé ?

Un échange de la CLE est nécessaire sur le sujet

M. BENOIST élu partage l'exemple du SILOA qui impose dans son SAGE une remise à niveau des inventaires ZH. Il partage aussi la difficulté de se faire financer les inventaires, l'AELB finance lorsque ce sont des porteurs de projets de type EPCI ou syndicats, le financement est une difficulté pour certaines communes déjà rassemblées en communes nouvelles. Il précise qu'il est important d'avoir une bonne connaissance des ZH d'un territoire, notamment lors de la vente de terrains pour des projets, à titre d'exemple, il évoque le cas de THALÈS à Cholet, sur les 20 hectares vendus, seulement 2 étaient déclarés en ZH alors qu'au final 18 hectares étaient en ZH.

M. PELLETIER élu rejoint les propos de M. BENOIST, sur l'importance de la bonne connaissance des ZH, toutefois il pense qu'en fonction de la date et de la qualité de la réalisation des inventaires, il est préférable de ne pas contraindre plus fortement dans le SAGE mais d'étudier au cas par cas les demandes.

M. LAPLACE du CEN PDL, rappelle qu'en cas de demande d'avis, il faut vraiment appuyer sur la séquence : Eviter Réduire Compenser (ERC), les mesures compensatoires étant la dernière possibilité.

Mme GUGLIELMI élue constate que dans les nouveaux PLU, il y a de grosses disparités dans les résultats, il est donc bon parfois d'actualiser les documents.

M. GUILLAUD de l'OFB indique qu'il est difficile de fixer une règle étant donné que le travail de base des inventaires a été très différent d'un inventaire à un autre, il est plutôt favorable au cas par cas.

M. LAGOGUEE élu indique que malgré une pré localisation très fine, il peut y avoir des surprises, il évoque un cas sur une zone d'activité de son territoire.

M. GUILLAUD de l'OFB demande qui aura la capacité de faire l'expertise technique de l'inventaire déjà réalisé ?

Mme BOUQUET animatrice SAGE, lui réponds qu'au niveau du syndicat, une grille de compatibilité avec le guide du SAGE peut permettre une analyse grossière de l'inventaire réalisé.

Certains membres rappellent que le SAGE ne peut à lui seul décider du besoin de refaire l'inventaire ou non étant donné que cet inventaire est très utile pour les projets d'urbanisme.

Mme TROUILLARD de la DDT, rappelle qu'en cas de révision de PLU, les acteurs de l'Etat demandent les inventaires des ZH et vérifient qu'ils soient récents, ils ont déjà un regard sur l'inventaire fourni.

M. CHENAIS de la DREAL informe que la réforme des SAGE en cours (décret prochainement en consultation du public) prévoit de renforcer le lien entre les SAGE et l'aménagement des territoires (urbanisme).

En synthèse, en cas de sollicitation de la CLE, d'une commune ou d'un regroupement de communes sur ce sujet, une étude au cas par cas sera réalisée. Pour ce faire, une analyse technique sera menée en interne du syndicat (comparaison de l'inventaire avec les attendus du guide du SAGE, actions menées par la commune pour protéger les ZH (ENS, Natura 2000...)), ces données seront préalablement envoyées aux membres du bureau de la CLE pour pouvoir se positionner et émettre un avis.

5. Concertation PTGE

5.1 Scénario de concertation retenu :

Scénario C – Concertation limitée aux représentants des usagers de l'eau



Boîte à idées :

- Recueil des avis des partenaires techniques et structures représentant les usagers de l'eau via la création d'une boîte à idée en ligne
- Budget estimatif : 5 000 € + travail interne SLAL
- Calendrier : 1 mois de mise en ligne (avril 2024)
- Page internet du SLAL avec les informations PTGE en consultation pour les citoyens

Ateliers participatifs :

- Ouverts aux structures représentant des usagers de l'eau => à proposer au COPIL PTGE de janvier 2024
- Participation des conseils de développement du territoire aux ateliers participatifs ou Avis sur le programme d'actions
- 2 phases de 4 ateliers thématiques et/ou géographiques (juin et fin septembre 2024)
- Préparation et animation par le BE → pas d'animation par un prestataire externe
- Budget estimatif : 26 500 €
- Calendrier : 4 mois

→ Phase de concertation des citoyens à proposer dans le programme d'actions du PTGE

Délais du planning respectés

Budget estimatif pour la prestation externe : 31 500 €

En ajoutant :

- Des réunions publiques pour faire une consultation citoyenne. La possibilité de s'intégrer à des événements locaux pour faire de la consultation citoyenne.
- De retenir un prestataire externe en charge de l'animation et l'organisation des ateliers participatifs et/ou des réunions publiques.
- De diffuser une lettre de l'eau à tous les habitants du territoire (boitage par la poste) avec la possibilité de répondre à un questionnaire (en ligne ou par voie postale)

M. GUILLAUD de l'OFB demande des précisions sur les conseils de développement, à ce titre voici un lien qui explique ce qu'est un conseil de développement (exemple Angers) : <https://conseil-dev-loire.angers.fr/>

5.2 Rétroplanning proposé :

Février : Questionnaire à destination des citoyens en ligne sur le site internet

Mars-avril : Diffusion lettre de l'eau à tous les habitants du SAGE avec questionnaire (possibilité réponse papier ou en ligne, favoriser réponse en ligne)

Participation à des événements locaux pour faire de la consultation citoyenne, selon événements locaux et possibilité mobilisation des agents (non prévu à ce jour)

Avril : boîte à idées pour recueillir les avis des partenaires (cette boîte à idées sera réalisée après avis du prestataire en charge de l'animation)

Avril-Mai : Présentation dans chaque EPCI des résultats de l'étude HMUC, présentation de la démarche de concertation, mobilisation des acteurs pour les ateliers réalisés

Juin : première phase des ateliers participatifs

Juillet/Aout/Septembre : analyse socio-économique

Octobre : deuxième phase des ateliers participatifs

5.3 Proposition d'organisation des ateliers :



N° ATELIER	THEMATIQUES	SOUS-THEMATIQUES
1	Atelier avec 2 sous ateliers : Industries et usagers (AEP) domestiques et services publics (des bâtiments publics, espaces verts), REUT, assainissement	Sobriété Transition Sécurisation
2	Atelier grandes cultures, prairies et élevage (abreuvement/refroidissement),	Sobriété Transition Sécurisation
3	Atelier Maraîchage, arboriculture, viticulture, plantes médicinales	Sobriété Transition Sécurisation
4	+ 1 atelier géographique multi-cibles SBV en tension 3 SBV identifiés : Hyrôme, Aubance, Layon intermédiaire : Javoineau, Arcison, Dreuilé ⇒ Sous ateliers à prévoir : 2 ou 3	

Quelles solutions pour réduire les consommations d'eau?
Comment s'adapter au changement climatique ?
Evaluation du besoin d'une ressource de substitution?

Il est demandé d'ajouter dans l'atelier numéro 1, l'artisanat et les commerçants.

5.4 Proposition d'acteurs pour participer aux ateliers :

4 ateliers composés de 20-25 personnes max/ateliers (100 personnes max) :

- 56 membres de la CLE
- 10 membres du COPIL élargi
- 10 membres qui n'ont pu intégrer le COPIL élargi (SDIS, Interbev, Phytolia, UNICEM Pays de la Loire etc)
- + Pour l'atelier 1 : sous atelier industriels : Solliciter quelques industriels qui ont une consommation d'eau importante
- + Pour tous les ateliers : Panel citoyen retenu via le questionnaire complété par les citoyens
- + Représentants du conseil de développement ?

5.5 Validation du sondage /questionnaire citoyens :

Après une prise en compte des nombreuses propositions de modifications, une nouvelle version de ce questionnaire est disponible avec ce compte-rendu.

Ajout d'après réunion :

Pour information, ce questionnaire a été envoyé aux 2 syndicats d'eau présents sur le territoire : Syndicat Eau Anjou (49), Syndicat du Val de Loire (79). En effet, une des réponses à la question n°6 « Quels leviers vous



semblent les plus importants pour préserver la ressource en eau ? » propose comme solution d'« Augmenter le prix de l'eau ». La question d'augmentation du prix concerne tous les types d'eau (eau potable mais aussi prélèvements en nappe ou eaux superficielles, via les redevances AELB). Toutefois cette réponse peut, selon interprétation des citoyens, faire penser uniquement au prix de l'eau potable. Aussi, il semblait préférable d'informer les syndicats d'eau compétents de ce sondage et de leur demander leur accord sur cette proposition de réponse. Les autres structures compétentes en matière de gestion de l'eau étant membres du bureau de CLE, elles n'ont pas été sollicitées directement.

5.6 Présentation des résultats de l'étude HMUC dans les EPCI

Afin de présenter les résultats de l'étude HMUC, la démarche de concertation, et de mobiliser des acteurs pour les ateliers, il est prévu une réunion d'information dans chaque EPCI, réunion à l'échelle souhaitée par les EPCI (la plus pertinente selon le territoire).

Cette réunion doit être programmée en avril ou en mai (réunion d'1h voir 1h30).
Il est demandé à chaque EPCI de proposer une date de réunion.

En l'absence de proposition de dates, après relances, M. DERVIEUX informe que les réunions ne pourront se faire.

6. Préparation de la CLE du 26/01/2024 et CoPIL PTGE

M. DERVIEUX indique que cette réunion avait pour objectif principal de présenter les résultats de l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC), toutefois les résultats ne sont pas consolidés à ce jour, notamment les volumes prélevables, aussi il est préférable de reporter cette présentation. La nouvelle date n'est pas arrêtée à ce jour peut-être le 16 ou 23 février.

Ajout d'après réunion : prochaine CLE le 15 mars 2024 à Chaudfond sur Layon

Concernant le vote d'un vice-président, une carte présentant la répartition des membres du collège N°1 est présentée. Il est demandé aux membres du bureau de la CLE de réfléchir à un candidat pour les prochaines élections.